



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté les règlements suivants dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

Conseil	Objet	Date de l'adoption
Municipal	Règlement (2022)-185-3 modifiant le règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19 et visant à mettre fin au programme	16 janvier 2023
	Règlement (2022)-207 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2023	
Agglomération	Règlement (2022)-A-79-1 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics	16 janvier 2023
	Règlement (2022)-A-81 établissant les taux de taxes pour l'année 2023	

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 25 janvier 2023.

Maude Picotin, greffière adjointe